

Image not found or type unknown



Rendez vous conciliation au prud'homme

Par **Beaudier**, le **07/04/2011** à **10:01**

Bonjour,

Je vais passer en conciliation au Prud'hommes Ma question est : Peut on le jour de la conciliation demander une requalification de la prise d'acte de rupture de contrat en licenciement sans cause réelle et sérieuse ou une ordonnance de rectification de l'attestation assedic avec mention licenciement ?

Merci de votre réponse

Cordialement Mme Beaudier